



COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX

.....

DECISION n° 2024-036

Le Maire de la commune de Magny les Hameaux,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution du marché de travaux de restructuration du gymnase Auguste Delaune (y compris les avenants), après avis de la Commission ad'hoc,

CONSIDERANT que la ville de Magny-les-Hameaux a lancé une consultation (Marché 2021-005-BAT) afin de réaliser des travaux de restructuration du gymnase Auguste Delaune,

CONSIDERANT que pour le lot 2 – Démolition- Gros œuvre- Structure- VRD – Espaces verts, le marché de travaux a été conclu avec la société DOMATECH sise 2, rue Louis Armand – 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, pour un montant de 1 307 856,46 € TTC,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce marché, et notamment du lot n° 2 Démolition- Gros œuvre- Structure- VRD – Espaces verts », il est nécessaire de conclure un avenant, notamment en vue de prolonger la mise à disposition de la base vie et d'effectuer des travaux d'ajustement sur les VRD et la préparation du sol,

Vu l'avis de la Commission ad'hoc réunie le 5 juillet 2024,

DECIDE

- **Article 1 :** d'approuver la conclusion d'un avenant n°7 au Lot 2 « Démolition- Gros œuvre- Structure- VRD – Espaces verts » avec la société DOMATECH sise 2, rue Louis Armand – 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, relatif à des travaux supplémentaires, pour un montant de 23 044,02 € HT soit 27 652,82 € TTC.
- **Article 2 :** La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Pour extrait conforme par le Maire qui transmet à Madame la Sous-préfète de Rambouillet conformément à l'article de la loi du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Magny les Hameaux, le 09 juillet 2024

Mise en ligne le sur le site internet de la ville :

12 JUL. 2024

Certifiée exécutoire le :

12 JUL. 2024

Le Maire
Bertrand HOUILLON